



pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.



AVERTISSEMENT

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite. Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les autorités compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec cette spécialité et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur

Classes de danger

Danger principal	Danger secondaire	Danger tertiaire
-------------------------	--------------------------	-------------------------

Tableau des usages et doses autorisées

Culture	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR en jours ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
Maïs	Augmentation du rendement dans des conditions de stress hydrique	1.011l/ha	stade BBCH 16 à BBCH 19		

***En l'absence de mention spécifique dans la colonne « Précautions réglementaires » concernant les abeilles et autres pollinisateurs ou la distance de sécurité pour la protection des personnes présentes et des résidents, respecter la réglementation en vigueur.**

Limites maximales en résidus de substances actives : se reporter aux LMR en vigueur au niveau de l'Union Européenne et consultables à l'adresse : <https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/start/screen/mrls>

Bayer SAS décline toute responsabilité concernant l'utilisation de ce produit sur des cultures et cibles permises par extrapolation telle que prévue par l'arrêté du 26 mars 2014 et ses arrêtés modificatifs. Pour toute utilisation liée à ces arrêtés, veuillez contacter Bayer Service Infos au préalable au 0 800 25 35 45

Traitement

Dose(s) préconisée(s)

ELIZEA s'utilise sur maïs en une seule application à la dose de 1 L/ha.

Conditions de traitement (époque, stade, seuil d'intervention)

Ce produit s'utilise sur maïs en post levée, de la culture, du stade 6 Feuilles au stade 10 feuilles étalées (BBCH 16-19) volume de bouillie entre 50 et 200 L/ha

Agiter avant emploi. Respecter les bonnes pratiques agronomiques (se reporter à la réglementation en vigueur). En cas d'utilisation en mélange, contacter votre

Toxicologie

Classement du mélange CLP

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P501 - Eliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale

Délaï de rentrée

6 heures à l'extérieur des locaux et 8 heures en milieu fermé après traitement

Substance classée sensibilisante

EUH 208 - Contient Alcool benzylique. Peut produire une réaction allergique.

Mentions obligatoires

- SP1 - Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface.
- SP1 - Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.
- SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
- EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Information santé

Premiers soins

Conseils généraux :

S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

Inhalation :

Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Contact avec la peau :

Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylène glycol 400, puis rincer avec de l'eau. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.

Contact avec les yeux :

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.

Ingestion :

Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci peut vous être à nouveau fournie sur simple appel au 0 800 25 35 45 ou être consultée sur les sites internet : www.bayer-agri.fr et www.quickfds.com

En cas d'urgence, appeler le 15 ou le centre antipoison le plus proche puis signalez vos symptômes au réseau "Phyt'attitude" n° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).



technicien conseil pour valider la possibilité d'association. Les mélanges doivent être mis en oeuvre conformément à la réglementation en vigueur.
 Attention : en cas de recours à des techniques culturales nouvellement mises en oeuvre par l'utilisateur ou présentant une quelconque spécificité, l'utilisateur doit en informer son fournisseur avant toute utilisation du produit, afin que ce dernier puisse en vérifier la faisabilité avec le fabricant du produit.

Application (matériel, pression)

- Choisir un débit assurant une répartition parfaitement homogène de la bouillie (50 à 200 L/ha).
- Utiliser de préférence des buses à jets pinceaux et pulvériser à une pression inférieure à 3 bars.
- Régler la hauteur de la rampe de façon à assurer une pulvérisation régulière et limiter la dérive du produit.
- Nettoyer et rincer soigneusement le pulvérisateur aussitôt après le traitement.

Conditions du milieu

L'application doit être réalisée en conditions poussantes : absence de vent, hygrométrie supérieure à 60%, température comprise entre 5°C et 25°C. Observer une période de 2 heures sans précipitation après application.

Mesures de protections des individus

Caractéristiques des EPI ▼	PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :						PROTECTION DU TRAVAILLEUR	
	PRÉPARATION/ MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :				NETTOYAGE		
		PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRÂINÉ À RAMPE PULVÉRISATION VERS LE BAS		PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRÂINÉ À RAMPE, PNEUMATIQUE OU ATOMISEUR ; PULVÉRISATION VERS LE HAUT				
		TRACTEUR AVEC CABINE FERMÉE	TRACTEUR SANS CABINE	TRACTEUR AVEC CABINE FERMÉE	TRACTEUR SANS CABINE			
GANTS en NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)		Réutilisables	À usage unique*	À usage unique	À usage unique*	À usage unique	Réutilisables	Réutilisables**
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1								
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 6								
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiés EN 166 (CE, sigle 3)								
PROTECTION RESPIRATOIRE Demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre A2P3 (EN 14387) ⁽¹⁾								

*En cas d'intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

**En cas de contact avec la culture traitée

(1) Association d'un filtre contre les gaz et vapeurs organiques (A2, de couleur marron) et d'un filtre anti-poussière (P3). Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.



Mentions légales

ELIZEA 23 g/l ester de saccharose 2 AMM n°EFCI Register - FPR 2019/1009 - B-ELIC-05/01/2024-05/01/2029-DE.3091 2 Détenteur d'homologation : Elicit Plant
2 © Marque déposée ELICIT Plant

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit ou à la fiche produit sur www.bayer-agri.fr - Bayer Service infos au N° Vert 0 800 25 35 45.

Mai 2026 - annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer avant toute application auprès de Bayer Service Infos au N° Vert 0 800 25 35 45 qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Version actualisée des fiches produits toujours disponible également sur : www.bayer-agri.fr

N° agrément Bayer SAS : RH02118 (distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels)